



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AIN

Association loi 1901

Siège social : Ecole Maternelle Charles Jarrin - 13, rue du 23ième R.I.
01000 BOURG EN BRESSE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'AIN

Association loi 1901

Siège social : Ecole Maternelle Charles Jarrin - 13, rue du 23ième R.I.
01000 BOURG EN BRESSE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Ain relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège



départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 6 janvier 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	101 020	96 831
Terrains					Report à nouveau	1 216 220	1 145 588
Constructions					Résultat de l'association	191 793	74 821
Installations et matériels d'activités	22 316	16 193	6 123		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 814	9 181	633	523	Total	1 509 034	1 317 240
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		2 473
Total	32 130	25 374	6 756	523	Total		2 473
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 104		3 104	2 582	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	5 404		5 404	5 979	Emprunts et dettes assimilées	16	
Comptes courants OCCE	1 499		1 499	195	Fournisseurs	10 042	3 960
Autres créances (dont erreurs débitrices)	300		300	31 945	Dettes fiscales et sociales	4 002	2 116
Trésorerie	1 535 722		1 535 722	1 314 273	Comptes courants OCCE		446
Charges constatées d'avance	1 194		1 194	1 274	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	30 887	30 534
Total	1 547 224		1 547 224	1 356 247	Produits constatés d'avance		
TOTAL	1 579 353	25 374	1 553 980	1 356 770	Total	44 946	37 056
					TOTAL	1 553 980	1 356 770

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	363 326	394 994
Ventes de produits	497 176	949 747
Prestations de service et animations	141 194	284 690
Subventions d'exploitation	346 616	693 939
Dons et Mécénat		1 000
Contributions financières	2 669	2 676
Autres produits	183 010	218 435
Reprises sur dépréciations et provisions	2 473	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	1 536 465	2 545 481
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	300 522	504 421
Variation des stocks de fournitures à céder	-523	873
Autres achats et charges externes	679 875	1 502 047
Aides financières	45 727	152 037
Impôts et taxes	232	224
Salaires	14 567	15 055
Charges sociales	3 468	4 374
Cotisations reversées	54 286	55 916
Autres charges	169 156	197 656
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	28 118	32 175
Dotations aux dépréciations et provisions		445
Reports en fonds dédiés		
Total	1 295 429	2 465 223
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	241 036	80 258
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	1 306	902
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 306	902
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1	
RESULTAT FINANCIER (II)	1 306	902
RESULTAT COURANT (I + II)	242 342	81 160
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	43 272	57 358
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	43 272	57 358
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	93 820	63 697
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	93 820	63 697
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-50 548	-6 339
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	191 793	74 821
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	117 714	47 685
Total	117 714	47 685
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	117 714	47 685
Total	117 714	47 685

ANNEXE DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'AIN

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2020. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 553 979,72 €	1 356 769,62 €
Résultat de l'exercice :	191 793,33 €	74 821,45 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	482	480
dont coopératives et foyers agrégés :	482	480
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	45 944	46 436
Heures de bénévolat du siège départemental	680	742
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	3 601	992
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	1 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	117 714 €	47 685 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'AIN

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	191 793,33	{ dont 12 302,28 pour le siège départemental dont 179 491,05 pour les C.R.F. agrégés	
Autres créances :	300,00	{ dont 300,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	30 886,55	{ dont 30 886,55 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs	
entre total actif et total passif constatés dans		0	C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 535 722,07	{ dont 140 010,86 pour le siège départemental dont 1 395 711,21 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		2 895,67	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	28 117,81	{ dont 1 167,02 pour le siège correspondant aux amortissements dont 26 950,79 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements	
soit en moyenne environ		55,91	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 581 043,37	{ dont 158 518,03 pour le siège départemental dont 1 514 163,34 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		3 141,42	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	1 389 250,04	{ dont 146 215,75 pour le siège départemental dont 1 334 672,29 pour les C.R.F. agrégés,	
soit en moyenne environ		2 769,03	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :		372,39	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,5
Total	1,5	1,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	481	479
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	482	480
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	59	41
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	0%	0%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	15	24
Participants aux séances de formation (estimation)	15	24

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'AIN

ACTIF	31.08.2020			31.08.2019	PASSIF	31.08.2020	31.08.2019
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	101 020	96 831
Terrains					Résultat du siege de l'association	12 302	4 189
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	22 316	16 193	6 123		Total	113 323	101 020
Autres immobilisations corporelles	9 814	9 181	633	523	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		2 473
Total	32 130	25 374	6 756	523	Total		2 473
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	3 104		3 104	2 582	Emprunts OCCE		
					Emprunts et dettes assimilées	16	
Coopératives et usagers divers	5 404		5 404	5 979	Fournisseurs	10 042	3 960
Comptes courants OCCE	1 499		1 499	195	Dettes fiscales et sociales	4 002	2 116
Autres créances	300		300	31 945	Comptes courants OCCE		446
Trésorerie	140 011		140 011	98 053	Autres dettes	30 887	30 534
Charges constatées d'avance	1 194		1 194	1 274	Produits constatés d'avance		
Total	151 512		151 512	140 027	Total	44 946	37 056
TOTAL	183 642	25 374	158 269	140 549	TOTAL	158 269	140 549

OCCE DE L'AIN

	2019/2020	2018/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	91 999	92 630
Ventes de produits	4 470	2 800
Prestations de service et animations	14 606	19 964
Subventions d'exploitation	41 607	145 047
Dons et Mécénat		1 000
Contributions financières	2 669	2 676
Autres produits	11	3
Reprises sur dépréciations et provisions	2 473	
Utilisations des fonds dédiés		
Total	157 835	264 119
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	3 473	1 467
Variation des stocks de fournitures à céder	-523	873
Autres achats et charges externes	25 252	32 376
Aides financières	45 727	152 037
Impôts et taxes	232	224
Salaires	14 567	15 055
Charges sociales	3 468	4 374
Cotisations reversées	52 824	52 467
Autres charges	6	307
Dotations aux amortissements	1 167	909
Dotations aux dépréciations et provisions		445
Reports en fonds dédiés		
Total	146 195	260 532
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	11 640	3 587
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	473	585
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	473	585
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1	
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1	
RESULTAT FINANCIER (II)	472	585
RESULTAT COURANT (I + II)	12 113	4 172
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	210	18
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	210	18
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	20	0
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	20	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	189	18
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	12 302	4 189
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	18 700	20 405
Total	18 700	20 405
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	18 700	20 405
Total	18 700	20 405

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2020, qui dégage un excédent de 12 302,28 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	15 691,83	6 624,10		22 315,93
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	8 165,23	776,28		8 941,51
Mobilier de bureau	872,17			872,17
Immobilisations en cours				
Total	24 729,23	7 400,38		32 129,61

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	15 691,83	500,67		16 192,50
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	7 976,30	428,96		8 405,26
Mobilier de bureau	20%	538,36	237,39		775,75
Total		24 206,49	1 167,02		25 373,51

2. Immobilisations financières

NEANT

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives.

Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré », « premier sorti »

Stocks au 31/08/2020

3 104,30
0.00
3 104,30

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	5 403,79		5 403,79
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	5 403,79		5 403,79

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	1 499,46
	<u>0.00</u>
	1 499,46

6. Autres créances

Produit à recevoir aide FEDE L&D CONSEILS EBP	300,00
	<u>0.00</u>
	300,00

7. Trésorerie

CCP	59 062,10
CCP SEJOUR A L'ETRANGER	1 716,53
Livret A	78 748,90
Intérêts courus à recevoir	281,09
Caisse	<u>202,24</u>
	140 010,86

8. Charges constatées d'avance

A&E 09-12/2020	<u>1 194,00</u>
	1 194,00

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

NEANT

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	2 473,38		2 473,38	
Provisions pour charges	2 473,38		2 473,38	
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	2 473,38		2 473,38	

Dotations / reprises d'exploitation 2 473,38

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 2 473,38

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet 2 473,38

Total 2 473,38

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Rembourse	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires (CREDIT COOP)			15.78			
Total						

5. Fournisseurs

Fournisseur MONTBARBON	2 921.52
Fournisseur SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	- 48.00
Fournisseur AUDIT FRANCE facture CAC non parvenue	3 960.00
Fournisseur FEDE_ facture des agendas non parvenue	3 208.50
	10 042.02

6. Dettes fiscales et sociales

Salaire août 2019	2 764.84
Congés payés	0.00
Urssaf	815.88
Retraite complémentaire	215.94
Prévoyance	49.32
Mutuelle	0.00
Charges sur congés payés	0.00
Prélèvement à la source	0.00
Unifonction	155.68
Impôt sur les produits financiers	0.00
	4 001.66

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

NEANT

8. Autres dettes

Subventions à reverser HORS BOURG-EN-BRESSE	6 411.00
Subventions à reverser BOURG-EN-BRESSE	22 483.05
Fonds des coopératives fermées	1 992.50
	30 886.55

9. Produits constatés d'avance

NEANT

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	45 944	46 436
Cotisation nationale par coopérateur	1,13 €	1,11 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,87 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	91 888,00	92 872,00
Cotisations versées à la Fédération	51 916,72	51 543,96
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	51 916,72	51 543,96

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental		
Subventions communes	41 607,26	145 375,77
Autres subventions		
Total	41 607,26	145 375,77
Dont versées aux coopératives	41 607,26	145 375,77

3. Contributions financières

Contributions Fédération Nationale (SERVICE SANTE AU TRAVAIL et CNEA)	239.20
Contributions Fédération Nationale à recevoir (CAC et L&D CONSEILS EBP)	2 430.00
	2 669.20

4. Produits exceptionnels

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

209.60

209.60

5. Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

20.17

20.17

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

NEANT

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Bourg-en-Bresse, de locaux dépendant du groupe scolaire situé 13 rue du 23^{ème} RI (environ 63 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 680 heures de travail valorisées à 18 700 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

NEANT